

ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURÉS D'ASSISES (ANNEE 2025)

**UNE REUNION PUBLIQUE AURA LIEU
LE MERCREDI 29 MAI 2024 A 10H00
EN MAIRIE DE SAINT-VALLIER
(SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, 1^{ER} ETAGE)**

A la demande du Préfet de la Drôme (arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2024), le Maire de SAINT-VALLIER procédera au tirage au sort des jurés d'Assises, qui portera sur la liste générale des électeurs des communes regroupées ci-après : **ANDANCETTE, BEAUSEMBLANT, CLAVEYSON, FAY-LE-CLOS, LAVEYRON, PONSAS, SAINT-JEAN-DE-GALAURE et SAINT-VALLIER.**

24 personnes doivent être tirées au sort, en présence du Maire, (ou du représentant qu'il aura dûment mandaté) de chacune des communes regroupées.

Le tirage au sort aura lieu publiquement et portera sur l'ensemble des listes électorales des communes concernées.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, seront écartées.

Le tirage qui désignerait une personne rayée pour quelque cause que ce soit de la liste générale des électeurs, serait à considérer comme nul.

Le tirage au sort sera effectué suivant les modalités ci-après :

- Le nombre de personnes tirées au sort pour chaque commune a été déterminé au prorata du nombre d'habitants desdites communes, à savoir :

Communes	Nombre d'habitants*	Nombre de Personnes à tirer au sort
Andancette	1 344	3
Beausemblant	1 460	3
Claveyson	919	2
Fay-le-Clos	183	1
Laveyron	1 266	2
Ponsas	534	1
Saint-Jean-de-Galaure	1 291	3
Saint-Vallier	4 204	9
TOTAL.....	11 201	24

*population légale totale en vigueur au 01/01/2024 (Source INSEE)

- Pour chaque Commune, un premier tirage donnera le chiffre des unités, un second celui des dizaines, et ainsi de suite, donnant le numéro d'inscription sur la liste générale des électeurs, ceux-ci étant inscrits par ordre numérique.
- Cette opération sera effectuée autant de fois qu'il y aura de jurés à désigner, à savoir 24 fois.